

Commission Justice du 13 avril 2016

Question de M. André Frédéric au ministre de la Justice sur "l'avenir de l'établissement de défense sociale de Paifve"

André Frédéric (PS): Je voudrais aborder à nouveau le sujet de l'établissement de défense sociale de Paifve, un centre médico-psychiatrique géré par des partenaires privés. Une extension de la capacité du centre (de 205 à 505 places) a été annoncée. Pourtant, il avait été décidé auparavant d'améliorer les moyens de ce centre grâce à un parcours spécifique pour la personne internée.

Vous avez annoncé la création d'un groupe de travail composé de représentants des cabinets Justice et Santé publique, de la DG EPI et de la direction locale de Paifve. Vous avez rajouté que Paifve continuerait à accueillir des internés, mais aussi que l'emploi serait garanti.

Où en sont les négociations et quel est l'état d'avancement du Masterplan III? Quelles seront les conséquences pour le personnel? Un dialogue a-t-il été engagé?

Concernant les patients qui présentent peu de perspectives de réinsertion, avez-vous prévu une structure d'accueil adéquate pour ces internés de longue durée?

Enfin, quel contrôle externe existe-t-il pour vérifier les bonnes conditions de vie des patients dans les institutions privées? Pouvez-vous garantir qu'à terme, les soins ne devront pas être pris en charge par l'interné? Comment certifier la collaboration avec les institutions de défense sociale publiques?

Koen Geens, ministre : Je renvoie à ma réponse précédente. Je présenterai prochainement un Masterplan III remanié, que nous sommes en train de préparer minutieusement avec les partenaires du gouvernement. Dès que le Conseil des ministres l'aura approuvé, nous en saurons davantage sur le type de financement et l'échéancier.

L'un des projets concerne la construction, sur des terrains déjà acquis, d'une prison de 312 places à Bourg-Léopold. Je n'ai pas connaissance de groupes d'actions ni de procédures mais il est encore trop tôt pour cela.

Une autre proposition porte sur l'extension de la prison d'Ypres. Le ministre de l'Intérieur est compétent pour la Régie des Bâtiments. Sur les vingt recrutements supplémentaires, quatre sont destinés à Ypres.

En ce qui concerne le projet de Paifve et son lien avec le Masterplan III concernant l'internement, je confirme la réponse que j'avais donnée en décembre, sans pouvoir y

apporter plus de précisions. Je travaille sur ces projets en collaboration avec Madame De Block.

André Frédéric (PS): J'entends la même réponse du ministre depuis un an et demi! Je comprends que vous ayez d'autres priorités depuis les événements dramatiques qu'on connaît, mais j'insiste pour que nous avancions.

Nous devons cesser de dire aux gens de terrain de Paifve que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur un masterplan, alors que nous faisons tout pour augmenter les moyens de la Justice.

Nous avons visité le palais de justice et la prison. Vous aurez mon soutien pour autant qu'on puisse concrétiser ce projet rapidement.